

LE JEU CONCOURS EN 4 DATES

18 mars 2017

Début du concours : vos clients peuvent envoyer la photo d'une addition

30 juin 2017

Limite de participation pour les clients

30 septembre 2017

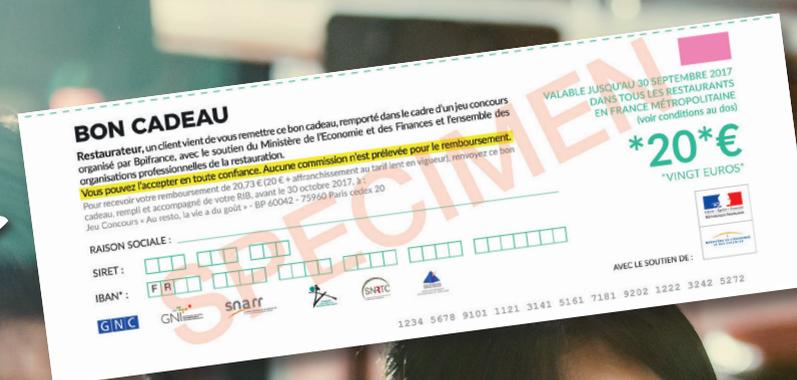
Dernier jour pour accepter les bons cadeaux

30 octobre 2017

Dernier jour pour renvoyer les bons cadeaux afin d'obtenir le remboursement

Le jeu concours « **Au resto, la vie a du goût** » est organisé par les organisations professionnelles de la restauration avec le soutien du ministère de l'Économie et des Finances

DÉCOUVREZ LE BON CADEAU QUE VOS CLIENTS VOUS PRÉSENTERONT BIENTÔT !



**UN GRAND JEU CONCOURS EST LANCÉ LE 18 MARS
POUR INCITER LES CLIENTS À REVENIR DANS VOS ÉTABLISSEMENTS.**
Des milliers de bons cadeaux de 20€ vont être distribués !



COMMENT PROFITER AU MAXIMUM DE L'OPÉRATION DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

Dans le cadre de la campagne « Au resto, la vie a du goût », lancée par les organisations professionnelles, avec le soutien du ministère de l'Économie et des Finances, un grand jeu concours est organisé pour inciter les clients à revenir dans nos établissements.

En jeu : 13 000 bons cadeaux de 20€ à gagner pour aller au restaurant.

Vos clients peuvent participer en envoyant la photo ou le scan de leur addition avec leurs coordonnées (nom, prénom et adresse postale), sur le site www.lavieauresto.fr ou par courrier à **Jeu Concours « Au resto, la vie a du goût » BP 60042 - 75960 Paris cedex 20.**

À partir du 14 avril et jusqu'au 7 juillet, un tirage au sort désignera chaque semaine 1 000 vainqueurs. Ils recevront par courrier leur bon cadeau, qu'ils pourront utiliser dans le restaurant de leur choix.

Il est utilisable une seule fois, pour régler un ou plusieurs repas (mets et boissons), pour un montant d'une valeur minimale de 20 €.

1 ENCOURAGEZ VOS CLIENTS À PARTICIPER AU JEU CONCOURS !

Ça ne prend que quelques minutes et s'ils ont la chance d'être tirés au sort, ils se souviendront qu'ils ont gagné grâce à votre restaurant.

2 ACCEPTEZ CE BON CADEAU EN TOUTE CONFIANCE

Si des clients souhaitent régler tout ou partie de leur addition dans votre établissement avec leur bon cadeau, vous pouvez l'accepter sans crainte.

Il est imprimé avec des éléments sécurisés :

- Encre thermoréactive rose au recto : frottez la case quelques secondes avec votre doigt, la couleur disparaît brièvement puis réapparaît ;
- Encre fluo non reproductible au verso ;
- Code CMC7 de contrôle.

3 FAITES-VOUS REMBOURSER RAPIDEMENT

Renvoyez le bon cadeau, rempli et accompagné de votre RIB, à l'adresse suivante :

**Jeu Concours « Au resto, la vie a du goût »
BP 60042 - 75960 Paris cedex 20**

Aucune commission n'est prélevée pour le remboursement. Vous serez remboursé directement par virement pour un montant de 20,73€ (montant du bon cadeau + affranchissement au tarif lent en vigueur).

LE BON CADEAU EST UN TITRE SÉCURISÉ.

Vous pouvez l'accepter en toute confiance.

ATTENTION : les bons cadeaux ne sont pas des titres restaurant et ne doivent pas être adressés à la CRT.

Afin d'obtenir votre remboursement, votre établissement de restauration doit être situé en France métropolitaine et relever de l'une des classes suivantes (nomenclature INSEE NAF rév.2) : 56.10 A ; 56.10 B ; 56.10 C ; 56.21 Z ; 56.30 Z ; 55.10 Z et sous classes.